



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	6

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2024, le 10 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 03/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/12/2024.

Présents : M. POISSON André, Maire, Mme ASSELIN Caroline, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. FRAPPIN Christophe

Excusé ayant donné procuration : M. BAUNARD Dominique à M. POISSON André

Absents : M. CHENAULT Yohann, Mme GEINDREAU Sabine, M. FRANCAERT Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. FRAPPIN Christophe

D2024_26 – Tarif de la salle des fêtes pour le prêt à la Mairie de Quiers-sur-Bezonde

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la précédente réunion de Conseil Municipal du 09 juillet 2024, il a validé le prêt de la salle des fêtes à la Mairie de Quiers-sur-Bezonde car celle-ci est en travaux. Par conséquent, la commune de Fréville-du-Gâtinais accueille les membres du Club " La Rencontre de l'Amitié " pour leurs activités.

Cela a commencé dès le mois d'octobre, pour environ 15 mois, tous les mercredis pour :

1. le matin : la gym (environ 20 personnes), et,
2. l'après-midi : les jeux de cartes (15) et la pétanque (12).

Pour cette mise à disposition de la salle des fêtes le mercredi, il avait été retenu :

1. de demander une participation au trimestre au tarif association hors commune de 50,00 € pour participer aux frais inhérents à son utilisation et
2. de solliciter leur agent d'entretien après le passage de l'association.

En ce qui concerne l'occupation de la salle des fêtes, le samedi 26 juillet 2025, pour le méchoui de l'association, il correspond à celui du tarif association hors commune, en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **demande** une participation de 50,00 €, au trimestre, de la location dans le cadre du prêt de la salle des fêtes à la Mairie de Quiers-sur-Bezonde pour les activités du Club " La Rencontre de l'Amitié " à partir d'octobre 2024 jusqu'à la fin du prêt.
- **demande** la signature d'un contrat de location de la salle pour la durée totale du prêt **et** une attestation d'assurance responsabilité civile.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

En mairie, le 11/12/2024
Le Maire,
M. POISSON André,

Le secrétaire de séance,
M. FRAPPIN Christophe

